

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06267 Numéro SIREN : 807 738 224 Nom ou dénomination : 2PR

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/003720

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 07/02/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/003720**
n° de gestion : **2014B06267**
n° SIREN : **807 738 224 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2PR
2 Rue Gaston Monmousseau 69200 VENISSIEUX

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Désignation de l'entreprise <u>2PR</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 Vénissieux</u>																				
SIREN		<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">2</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">4</td> </tr> </table>										8	0	7	7	3	8	2	2	4
8	0	7	7	3	8	2	2	4												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				<u>1 2</u>		Durée de l'exercice précédent *				<u>1 2</u>										

				Exercice N clos le 13 11 2017	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF				
	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	20	042	20
	Total I (5)	044	20	048	20
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	33	066	33
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	51 594	070	29 100
	Autres * (3)	072	66 918	074	66 918
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	50 992	086	50 992
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	169 537	098	140 437
Total général (I+II)		110	169 557	112	140 457

				Exercice N 1	
				NET	
CAPITAUX PROPRES	PASSIF				
	Capital social ou individuel *			120	250
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau			134	(28 737)
	Résultat de l'exercice			136	42 737
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	14 250
Total II				154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	61 962
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		172	64 246
	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	126 207
Total général (I + II + III)				180	140 457

RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>2PR</u>		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
				217	218	
				372 948		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitations reçues		226			
Autres produits		230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	372 948	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	37 621	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	171 181	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	350	
	Rémunérations du personnel *			250	56 879	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	26 786	
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256	29 100	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	260	
Total des charges d'exploitation (II)				264	321 917	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	51 031	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300	121	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	8 173	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	42 737	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Dont divers					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes

Société à responsabilité limitée SAS 2PR

Au capital de 500 euros

Siège social : 2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 VENISSIEUX

SIREN 807 738 224 RCS Lyon

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

du 30 juin 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 30 juin,

A 14 heures.

Les associés de la société 2PR, SAS au capital de 500 euros divisés en 500 actions, dont le siège social est à 2, Rue Gaston Monmousseau 69200 VENISSIEUX se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre contre décharge, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Mehmet Akif EKEN, président.

Sont présents :

- M. Mehmet Akif EKEN, propriétaire de 250 actions, numérotées de 1 à 250 ;
- M. Adem KARAKOC, propriétaire de 250 parts sociales, numérotées de 251 à 500 ;

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 500 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : l'approbation des comptes annuels

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2017,
- le rapport de la gérance,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Le président propose l'affectation du résultat de la façon suivante :

- Réserve légale : 50
- Report à nouveau : 42 687

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Mehmet Akif EKEN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

